REPUBLIQUE DU DAHOMEY

C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1962 - No 513 /PR/MEFP/DP.I

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE: a/s Décret rapporté.

Présenté par le Directeur

du Personnel,

K

VU la Constitution de la République du Dahomey; VU le décret n°260/PR/MEFP/DP.I du 20 Juin I962 maintenant en activité jusqu'à nouvel ordre certains fonc-

tionnaires déjà admis à la retraite ; VU la lettre n°263I/MFT/DGF du 9 Octobre I962 du Ministre des Finances et du Travail concernant M. ABOKY,

DECRET:

ORIGINAL I
JORD I
PR I5
MEFP I
MFT I
SF 5
CF I
Trésor I
DP 2
I I
SF/Pensions 2
rtéressé I

ARTICLE UNIQUE. Est et demeure rapporté, à compter du ler Octobre 1962, le décret n°260/PR/MEFP/DP.I du 20 Juin 1962, en ce qui concerne le maintien en activité jusqu'à nouvel ordre de M. ABOKY Simon, Secrétaire d'Administration Principal, Ier échelon du Corps Supérieur des Services Administratifs, Financiers et Comptables, en service à la Trésorerie Centrale, à Porto-Novo./.

PORTO-NOVO, le 23 NOVEMBRE 1962.

VU: Le Ministre d'Etat; Chargé de la Fonction Publique

OKE ASSOGBA .-

VU: Le Ministre des Finances et du Travail, Hubert MAGA.

VU: Le Contrôleur Financier,

B. BORNA.